

Introduction de Patrice MARTIN-LALANDE
9èmes Assises de la Convergence des Médias
“*Audiovisuel français : la transformation par le cloud*”

mercredi 16 décembre 2015

Maison de la Chimie

Chère Catherine MORIN-DESAILLY,

Cher Jacques MARCEAU,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la **bienvenue** à la 9ème édition des “*Assises de la Convergence des Médias*”, fruit du travail préparatoire de l’agence Aromates et de l’IDATE, que je veux féliciter sans plus attendre ! Et remercier tous ceux qui, par leur soutien, permettent la tenue de nos Assises.

Comme sur les autres questions touchant le numérique, notre thème d’aujourd’hui -- “*Audiovisuel français, la transformation par le cloud*” -- est à la fois **une évidence et la source de très nombreuses interrogations**.

Grâce à nos intervenants, et au dialogue qu’ils engageront avec tous les participants, je suis persuadé que ces 9èmes Assises vont **contribuer à apporter des éléments de réponse** à ces interrogations.

Face à toute innovation, et encore plus lorsqu’il s’agit d’une innovation systémique touchant la société dans son ensemble -- c’est bien sûr le cas avec l’internet ! --, **le législateur doit faire preuve de qualités un peu contradictoires** :

- il doit **légiférer rapidement** pour que le droit en vigueur ne soit pas frappé d'obsolescence au regard de l'effervescence numérique et des mutations disruptives de notre société ...
- mais il doit aussi **prendre le temps de légiférer** pour que ce même droit soit durablement adapté et utile et éviter l'instabilité juridique !

Au moment où s'ouvre nos Assises de la convergence des médias, je voudrais vous faire part brièvement des questions que je me pose, comme député et comme co-président du groupe d'étude sur l'internet :

Premièrement, de quelle convergence des médias parle-t-on, et où en est-on ?

La convergence, c'est à la fois **une dynamique** et **un état** :

- la dynamique de la convergence, c'est le mouvement d'intégration par le numérique des réseaux, des services, des terminaux et des offres commerciales ;
- l'état de la convergence, c'est le degré de rapprochement et d'intégration de ces différents niveaux.

En réalisant qu'il s'agit de la 9ème édition de nos Assises, je me suis interrogé : **depuis 10 ans que les médias convergent** :

- continuent-ils le mouvement de converger, ou bien sont-ils déjà dans l'état d'avoir convergé ?
- doit-on encore évoquer "*la convergence des médias*" ; ou bien la formule "*LE média convergé*" serait-elle plus appropriée ?

Certes, les **médias "historiques"** convergent. Mais l'avènement de "**nouveaux**" **médias** -- à commencer par les réseaux sociaux qui deviennent le principal média -- remet systématiquement sur le métier la convergence précédemment acquise.

Mon sentiment est que la convergence des médias n'a pas encore aboli les **identités propres** à chacun d'entre eux, mais a

profondément transformé les modes d'expression de ces identités. Mais est-ce durable ou provisoire ?

Seconde question, donc, la convergence des médias va-t-elle et doit-elle aboutir ?

L'aboutissement de la convergence des médias est-elle **un fait**, ou bien **un choix** ?

Est-elle **irrésistible** compte tenu des évolutions des technologies, des usages des consommateurs et des modèles économiques, et / ou bien est-elle **souhaitable** ?

Et si la convergence a vocation à aboutir, **que lui manque-t-il** pour que l'on puisse renommer une prochaine édition de notre rendez-vous annuel les "*Assises des Médias [déjà] convergés*" ?

Ces manques peuvent-ils être comblés par **un travail aux niveaux législatif et réglementaire** ?

Avec Catherine et nos collègues, **nous pouvons légiférer sur la convergence acquise** pour laquelle manqueraient certaines règles.

Mais **nous pouvons aussi légiférer pour préparer et réussir la convergence à venir** -- qu'elle soit souhaitée ou imposée. .

Comme vous le savez, nous examinerons dans les prochaines semaines et les prochains mois **deux projets de loi intéressant le numérique** :

1. le projet de loi d'Axelle LEMAIRE sur les **libertés numériques** ;
2. et le projet de loi d'Emmanuel MACRON sur **l'économie numérique**.

Ces lois seront les dernières de la législature dans le domaine numérique. La législature suivante ne pourra inscrire à son ordre du jour un texte sur le numérique avant, au mieux, 2018 : c'est dire l'importance de ne pas manquer cette occasion pour mettre en place

le cadre juridique dont nous avons besoin pour les prochaines années !

Que devons-nous **faire** sur les projets de loi qui nous sont proposés, ou, surtout, que devons-nous **ne pas faire**, pour mieux favoriser la convergence des médias ?

Au-delà de notre matinée d'échanges, vos propositions sont et seront donc toujours les bienvenues pour contribuer à enrichir nos travaux parlementaires sur la convergence numérique des médias.

Je vous remercie.